

Selon l'article 11 des statuts du COLIDRE, "*le Conseil d'Administration est composé de neuf à douze membres, élus par l'Assemblée Générale, pour deux ans et renouvelables. Il désigne en son sein un Président, un ou plusieurs vice-présidents, un délégué général et un trésorier, ainsi que tous les autres titulaires de fonctions qui seraient nécessaires. Ils sont élus pour deux ans*".

Selon notre règlement intérieur : "*tous les membres à jour de leur cotisation annuelle peuvent faire acte de candidature. L'appel est effectué par une lettre du Président adressée au moins un mois avant la date fixée pour la réunion de l'Assemblée Générale*".

Cette circulaire a pour objet de lancer un appel à candidatures : si vous souhaitez vous porter candidat, nous vous remercions de nous retourner, complété, l'imprimé ci-joint, avec l'indication des actions que vous proposez de conduire. Il serait souhaitable que de nouvelles candidatures se manifestent pour renforcer l'action de notre Association.

La liste des membres ayant fait acte de candidature sera arrêtée dix jours avant la date du Conseil d'Administration (ci-joint la liste des membres actuels du Conseil d'Administration).

La dernière réunion du Conseil d'Administration du COLIDRE, précédant la réunion de l'Assemblée qui procèdera à l'élection des membres, ayant été programmée au 24 mai, il vous est donc demandé d'adresser votre candidature éventuelle, au plus tard le 28 avril 2011 afin de nous laisser le temps matériel d'organiser cette élection dans de bonnes conditions.

Les adhérents qui ne pourront pas participer à cette Assemblée Générale voudront bien retourner au COLIDRE le pouvoir ci-joint.

Cordialement.

Jean GUY  
Président